



Prime non attribuée pour des fonctionnaires, recours

Par mistertech

Bonsoir à tous,

nous sommes actuellement 3 fonctionnaires titulaires exerçant le métier de technicien informatique au sein d'un IUT (Institut Universitaire de Technologie).

Nous rencontrons des difficultés depuis des années à nous faire verser une prime mensuelle (de 300? approximativement) pour reconnaître notre expertise en informatique.

Actuellement au sein de notre IUT, un seul informaticien sur les 4 a réussi à percevoir au début de sa carrière cette prime grâce au président de l'université de l'époque qui a bien voulu faire un geste envers lui.

Nous 3 sommes arrivés quelques années plus tard.

Pour faire clair, nous venons d'apprendre que les 2 autres IUT de notre université viennent de se voir attribuer cette fameuse prime tant réclamée depuis des années, grâce à un accord trouvé avec la Directrice Générale des Services.

Nous sommes donc le dernier IUT, soit 3 informaticiens, à être les moyens bien payés de l'université et de notre IUT (malgré que nous ayons bien le concours et sommes fonctionnaires titulaires).

Notre université joue sur les mots pour ne pas nous attribuer cette prime car nous ne sommes pas rattachés à la Direction Des Systèmes d'informations (nous sommes le dernier IUT justement).

Nous en avons discuté avec notre secrétaire générale qui ne souhaite pas en gros nous attribuer cette prime car elle perdrait 3 postes de fonctionnaires titulaires informaticiens.

Le problème étant qu'à cause de cela, nous perdons 300? de prime mensuelles chacun.

Ma question est simple : à part faire un recours gracieux ou encore une requête au tribunal administrative, comment faire appliquer la loi ?

Le texte concernant cette prime (Prime de Fonction Informatique (PFI) date de 1971, et ils jouent sur les mots afin de ne pas nous l'attribuer)

Notre secrétaire générale cite elle même qu'il s'agit d'une injustice mais ne fera rien pour nous.

Merci d'avance pour votre aide.

Bien cordialement.